



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 048/2026  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

*SEANCE DU 30 AVRIL 2026*

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoirs** :

- Benoit MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

**Absent excusé** : Bernard MASSINES

**Secrétaire de séance** : Madame Céline GARCIA

**OBJET** : Désignation d'un Président de séance pour l'approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune.

M. le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que « *Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte financier unique du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.* ».

Ainsi, M. le Maire demande au conseil municipal s'il y a des candidats pour cette désignation et Mme Marie-Aude Pech, Adjointe au Maire chargée des finances et de la commande publique, s'est portée candidate à la présidence pour cette question.

Par suite, M. le Maire procède à la désignation du Président de séance pour l'approbation du Compte Financier Unique de la commune.

Par suite, M. le Maire procède à la désignation du Président de séance pour l'approbation du Compte Financier Unique de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Elit**, Mme Marie-Aude Pech, Adjointe au Maire chargée des finances et de la commande publique, en qualité de Présidente de séance pour l'examen et l'approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



**Jordi DELCLOS**

Publication le : **11 MAI 2026**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20260430-del-048-2026-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2026  
Date de réception préfecture : 06/05/2026